

24

**Sujet :** [INTERNET] Contribution positive à l'enquête publique GAEC La CHELLERAIE - BOURGNEUF LA FORET

**De :** Romain Devaux

**Date :** 25/09/2020 19:57

**Pour :** "pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr" <pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr>

#####

Le ministère de l'intérieur est actuellement victime d'une campagne d'attaque par messagerie.

Pour prévenir le risque de contamination, nous avons été contraints de filtrer la pièce jointe attachée

En cas de nécessité opérationnelle, veuillez demander à votre correspondant d'utiliser un autre format

#####

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Par le présent courriel, je vous fais part ci-joint de mon avis apporté dans le cadre de l'enquête publique actuellement menée sur le projet du GAEC La CHELLERAIE à BOURGNEUF-LA-FORET.

Vous souhaitant une bonne réception,

Cordialement,

Romain DEVAUX  
Directeur de la FDSEA53

Laval, le 25 septembre 2020

**Objet** : contribution à l'enquête publique – GAEC La Chelleraie au Bourgneuf-la-Forêt

**A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur**

**Monsieur,**

Par la présente, je tiens à vous faire part de mon total soutien au projet avicole du GAEC La Chelleraie situé au Bourgneuf-la-Forêt. Visant la création de deux bâtiments supplémentaires de 1 500 m<sup>2</sup> (et non « 1 poulailler géant » comme on a pu le lire dans la presse généraliste), ce projet permettra en premier lieu de conforter l'exploitation actuelle de la famille Hocdé et de pérenniser ainsi l'activité de 2 ETP, dans un contexte général de difficultés économiques que nul ne peut ignorer à ce jour. A ce titre, il est important de souligner que les Hocdé participent par leur activité -et le développement projeté de cette dernière-, au dynamisme économique des territoires ruraux. Rappelons qu'un éleveur avicole à temps plein sur son élevage permet de faire vivre a minima 2 emplois supplémentaires sur le territoire... Parmi eux, on y retrouve des sélectionneurs, des accouveurs, des transporteurs, des techniciens, des négociants, des laveurs, des salariés de GMS, etc.

Malgré la très faible connaissance du sujet, les oppositions farouches au projet mettent tout d'abord en avant le caractère « *hors normes* » de ce dernier. « *Ce type d'élevage s'apparente à des fermes industrielles où les animaux sont élevés en batterie avec un impact négatif sur l'environnement et le bien-être animal* ». C'est totalement faux : le modèle français des élevages de volailles est celui d'exploitations familiales, appartenant à des agriculteurs. C'est le cas du Gaec La Chelleraie. Ce sont des chefs d'exploitation indépendants qui travaillent quotidiennement sur leurs élevages. Idem... C'est la raison pour laquelle la taille moyenne des élevages en France est nettement inférieure à celle des autres pays producteurs en Europe et dans le Monde. En Europe, la taille moyenne des exploitations est environ de 6 000 m<sup>2</sup> pour plus de 120 000 volailles. Elle est donc bien plus élevée que celle ambitionnée par le GAEC La Chelleraie. L'Ukraine, notamment, développe des sites pilotés par des « agri-managers » employeurs de main d'œuvre à bas coût, dépassant parfois plus de 5 hectares de poulaillers, pour 1 million de poulets. Bien loin du projet objet de la présente enquête publique...

Quel que soit le type d'élevage, les éleveurs français sont des professionnels qui accordent la plus grande importance au bien-être des animaux, à la préservation de l'environnement et à la qualité des viandes. Au chapitre environnemental, le compostage des fientes normé viendra satisfaire un besoin des céréaliers du secteur géographique environnant. Sans doute d'ailleurs dans un objectif environnemental et économique de réduction des intrants de synthèse pour ces derniers... La démarche à ce niveau est donc vertueuse. Par ailleurs, s'il doit y avoir un impact environnemental, celui-ci est automatiquement identifié par l'étude dédiée. Cette dernière n'est-elle donc pas plus factuelle et objective que la parole idéologique d'une poignée d'individus ?

Le volet du bien-être animal est hautement sensible pour les éleveurs. On ne peut donc jeter n'importe quelle critique sur le sujet par principe de vouloir voir diminuer l'élevage d'animaux et/ou de prôner la réduction de la consommation de viande. Les efforts des aviculteurs (notamment) ont été exemplaires ces dernières années. Parmi ces efforts, la réduction de l'usage des antibiotiques est constante (43 % de diminution : source ANSES) et la filière poursuit cette diminution en s'engageant dans les plans Ecoantibio successifs.

L'enjeu de la filière est en outre de permettre une transition sans que la souveraineté alimentaire de la France soit impactée. Il faut savoir que la France se différencie des autres pays producteurs de volailles par la diversité de son offre. Il s'agit du seul pays au Monde à consacrer des élevages à toutes les espèces de volailles : pigeons, cailles, pintades, poulets, dindes, canards... De plus, la France propose tous les modes d'élevages : volailles classiques (75 %), certifiées (8 %), labellisées (Label Rouge (15%), AOP et Bio (2 %)). Ma démarche ici n'est donc pas idéologique (contrairement aux opposants du projet du Gaec Chelleraie) mais bien celle de souligner la nécessité de maintenir cette pluralité française des modes d'élevage car c'est bien elle qui permet, in fine, de répondre à toutes les demandes de consommation.

Le mode de production standard, quelle que soit sa dimension, reste bien l'assurance d'une alimentation du quotidien de la majorité des français. A l'instar de l'activité du GAEC La Chelleraie, l'élevage français de volailles classiques en poulailler permet au plus grand nombre de :

- pouvoir accéder à des volailles et des œufs de qualité française pour un budget maîtrisé,
- de lutter contre les importations en provenance d'Europe du Nord et de l'Est (entre 2003 et 2017 : +173% provenant de la Pologne, +63% provenant d'Allemagne) et des Pays tiers tels que l'Ukraine ou le Brésil. 40 % du poulet consommé en France est importé ! En 10 ans, les importations françaises ont doublé.

Que souhaite-t-on donc au final pour le consommateur mayennais, ligérien, français ? De manger de la volaille élevée au Bourgneuf-la-Forêt ou de la volaille produite à plusieurs milliers de kilomètres ? Car, outre les interrogations évidemment légitimes des néophytes de l'aviculture auxquelles doivent nécessairement répondre les études d'impacts (et la multitude de documents fournis par les pétitionnaires en France), la question de fond se situe bien là...

Vous souhaitant bonne réception,  
Comptant sur votre clairvoyance sur ce projet,

Romain DEVAUX  
Directeur de la FDSEA 53